

La Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton

CAMP DE JOUR 2023

Guide des parents (à lire et à conserver)

DÉBUT DU CAMP: 27 JUIN 2023

Pour plus d'informations, veuillez contacter la Municipalité au 819-392-2347 ou par courriel à l'adresse suivante : projets-developpementemun-nazaire.qc.ca

Mot de bienvenue

Chers parents,

Nous désirons tout d'abord vous souhaiter la bienvenue et vous remercier de votre intérêt pour le camp de jour de la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton. Le présent document vous apportera des précisions importantes concernant le fonctionnement du camp de jour. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour tout renseignement supplémentaire.

Coordonnées du camp de jour

Adresse : Église de Saint-Nazaire-d'Acton,

320, rue Principale, Saint-Nazaire-d'Acton



Équipe d'animation du Camp de jour

Des animatrices dynamiques et enthousiastes seront là pour leurs offrir des activités variées et ludiques.







Informations générales

Date : du 27 juin au 18 août 2023 (fermé du 24 juillet au 4 août 2023)

Heure: 8h00 à 17h00

Services du matin et du soir : 7h30 à 8h00 et 17h00 à 17h30

Prix pour le camp de jour : 10\$ / jour Prix pour les sorties et activités : à venir



Date du paiement

Camp de jour :

Payable par chèque libellé au nom de la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton ou en argent comptant au bureau municipal, au plus tard le 12 juin 2023.

Sorties:

Cette année, aucune sortie n'est prévue à l'extérieur du camp de jour.

Il y aura des activités spéciales sur place qui auront lieu au cours de l'été.

Il est possible que des changements soient apportés et vous serez tenus au courant rapidement si tel est le cas.



Matériel à apporter tous les jours





- 2 collations (avant-midi et après-midi);
- Crème solaire;
- Chasse-moustiques;
- Espadrilles;
- Casquette ou chapeau;
- Vêtements pour le bricolage;
- Bouteille d'eau réutilisable identifiée au nom de votre enfant (IMPORTANT);
- Maillot et serviette de plage tous les jours pour s'amuser dans les jeux d'eau;
- Couvre-visage.





Contrôle des présences et retour à la maison

Si votre enfant ne peut se présenter au camp, veuillez nous en aviser le plus tôt possible. Un contrôle des présences sera effectué indiquant l'arrivée, le départ de l'enfant, ainsi que le nom de la personne qui est venue le chercher.

Lors du départ de l'enfant, le nom de la personne qui vient le chercher doit obligatoirement être sur la liste des personnes autorisées. Si cette condition n'est pas remplie, votre enfant ne pourra quitter avec cette personne.

Médicaments et maladies



Dans le cas où un médicament doit être exceptionnellement donné à votre enfant, vous devez obligatoirement informer les moniteur.trice.s du camp de jour. Si votre enfant doit demeurer à la maison, veuillez nous en aviser.

Si le camp organise des sorties extérieures

- Il n'y aura pas d'activités au camp de jour ni de moniteurs lorsqu'il y a des sorties d'organisées;
- Il est important de toujours être présent.e.s à l'église à 8h00 (les retardataires ne seront pas attendus);
- Surveillez les communiqués et vos courriels pour les informations concernant les sorties;
- Suivez le calendrier pour tout savoir sur les activités à venir (prenez note que l'horaire peut changer);
- Lors de toutes les sorties, les parents accompagnateurs (grands-parents ou autres) seront nécessaires pour la réalisation de l'activité. S'il n'y a pas le nombre d'accompagnateur.trice.s suffisant.e.s, la sortie sera annulée.